



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités

Vu le code de l'Éducation, notamment en ses articles L.234-1 à L.234-8, R. 234-1 à R. 234-13 et R. 234-34 à R.234-38,

Vu les résultats du scrutin du 8 décembre 2022 établissant la liste des trois enseignants titulaires de l'enseignement privé- sous contrat susceptibles de siéger dans la formation contentieuse et disciplinaire du CAEN.

Vu la proposition des organisations syndicales des directeurs des établissements de l'enseignement privé hors-contrat représenté par le personnel de direction,

Vu le mail de SNES FSU en date du 28 mai 2025 nommant Salima Ouannaï, professeure au lycée Aubanel en remplacement de Laurent Trameni et Maria Ignacio, professeure au lycée Artaud, Marseille en remplacement de Caroline Chevet

Vu le mail d'UNSA Éducation du 30 mai 2025 nommant Clémence Marinier, professeur des écoles dans les Alpes-de-Haute Provence

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont nommés pour trois ans en qualité de membres siégeant en formation contentieuse et disciplinaire du Conseil académique de l'Education nationale (CAEN) de l'académie d'Aix-Marseille :

Représentants de l'administration

- M. Benoit DELAUNAY, président, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, ou son représentant ;
- M. Éric BERTON, président d'Aix-Marseille-université, ou son représentant ;
- M. Christophe MAZUYER, doyen des IA-IPR, IA-IPR
- M. Pierre PARIAUD, doyen des IEN-ET/EG, IEN-ET/EG
- Mme Martine ANTOINE, doyenne des IEN 1^{er} degré

Représentants des personnels de l'enseignement public :

- Mme Salima OUANNAI, professeure (SNES-FSU)
- Mme Maria IGNACIO, professeure (SNES-FSU)
- M. Franck BALLIOT, professeur agrégé (SNES-FSU)
- Mme Clémence MARINIER, professeure des écoles (UNSA Éducation)

Représentants des personnels enseignants des établissements d'enseignement privé sous-contrat

- Mme Isabelle CHAUVIN, SNEIP-CGT, PLP, lycée Caucadis- Vitrolles
- Mme Geneviève GOUNON, SEP-Provence CDFT, certifié, collège la Présentation, Salon-de-Provence
- Mme. Nicolas NOEL, SPELC, certifié collège/lycée Saint Louis Sainte Marie – Marignane

Représentant des personnels de direction des établissements d'enseignement privé hors-contrat :

- Mme Joëlle GUINDE, école privée Val Saint-André, Aix-en-Provence Fédération nationale de l'enseignement privé (FNEP)

Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 2 juin 2025

Benoît DELAUNAY